

Juillet 2026

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PPAEN) du Département du Val-de-Marne



01

Le contexte territorial



Parcelles agricoles à Noisieu

© Jérémy Jollet-CD94

Le Val-de-Marne est un département de la petite couronne parisienne faisant 24 500 hectares.

Il y a une forte densité urbaine, avec 1 419 531 habitants (Insee, 2022).

Le territoire connaît une importante dynamique d'aménagement.

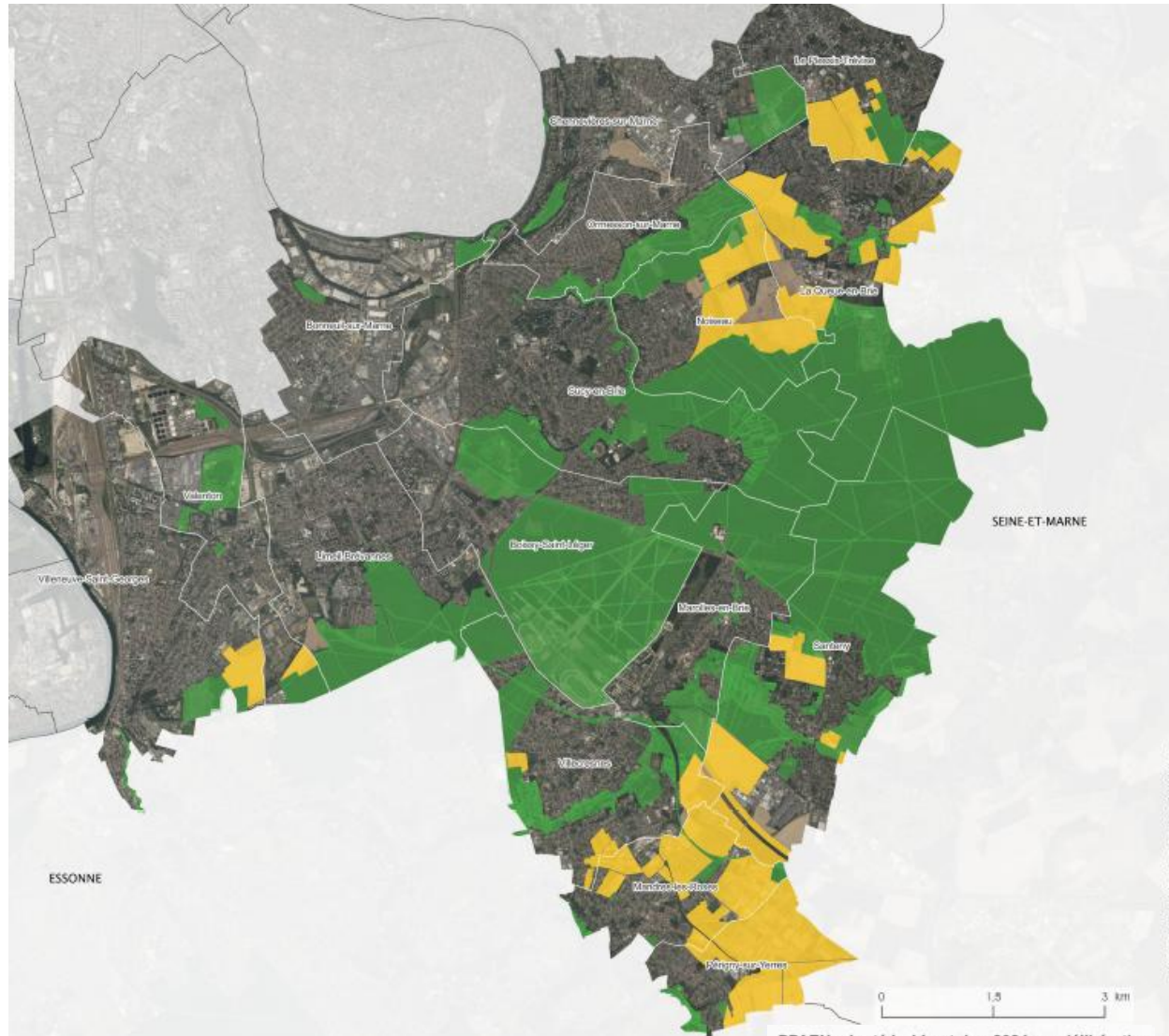


Situation du Val-de-Marne dans la Région Ile-de-France, 2018, SIGAT (CD94)

Le Val-de-Marne a également plus de **5 800 hectares** de **zones Agricoles** et **Naturelles**.



Délimitation du PPAEN, 2025, DEVP (CD94)



Périmètre du PPAEN suite à la modification issue du décret du 5 septembre 2025, SIGAT (CD94)

PPAEN adopté le 14 octobre 2024 par délibération n°2024-7-4.3.21 du Conseil départemental du Val-de-Marne, modifié par décret n° 2025-954 du 5 septembre 2025

■ Parcelles en zone N
■ Parcelles en zone A

Périmètre d'étude du PPAEN :

16 communes du Val-de-Marne, sur 2 Etablissements Publics Territoriaux (EPT)

Plus de **4 500 ha** de **zones Agricoles** et **Naturelles**

Espaces agricoles ~10% du territoire (42 exploitations, RA2020)

- Grandes cultures / Elevage / Maraîchage / Horticulture

Espaces naturels et forestiers ~30% du territoire

- Environ **2 750 ha de forêt**
 - **Essences principales** : chêne et châtaignier
 - **Massif de l'Arc Boisé**
 - La forêt domaniale Notre-Dame
 - La forêt domaniale de La Grange
 - La forêt régionale de Grosbois
 - **D'autres domaines et boisements** (*Forêt régionale du Plessis-Saint-Antoine, Domaine de Grosbois, Domaine du Piple*)
- **11 Espaces Naturels Sensibles** (ENS)
- **6 Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière** (PRIF)

Espaces urbains ~ 60 % du territoire

Depuis une cinquantaine d'années, **phénomène d'urbanisation**

- + 24% d'espaces urbains ;
- 42% d'espaces agricoles;
- 9% d'espaces naturels.

Le Val-de-Marne, un département au sein de la petite couronne francilienne

Historiquement, l'aménagement du Val-de-Marne a été étroitement lié aux besoins de développement de la Ville de Paris.

Le Val-de-Marne connaît une dynamique d'aménagement importante caractérisée par deux phénomènes majeurs : **la densification de l'espace urbain et l'extension de l'urbanisation sur des espaces agricoles, naturels et forestiers péri-urbains.**

La densification de l'urbanisation imperméabilise, fragmente et augmente la pression sur les milieux naturels et contribue à la destruction des habitats.

Pour faire face à cette problématique majeure, le Département souhaite augmenter le niveau de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, notamment avec la mise en place d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PPAEN).

Le Département souhaite valoriser les atouts de son territoire, en sanctuarisant ses paysages de campagne mêlant champs cultivés et cœurs de villes anciens, et le « rempart » naturel que constitue le massif forestier de l'Arc Boisé, dont une grande partie est classée en forêt de protection.

De plus, il reconnaît et soutient le rôle particulier de l'agriculture val-de-marnaise d'être un point d'appui pour développer une consommation locale du fait de la proximité géographique avec l'espace urbain.

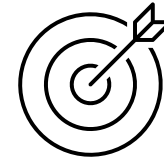
L'agriculture

Les atouts du Val-de-Marne

- Un **savoir-faire historique** (horticulture, maraîchage)
- **Patrimoine paysager** et volonté de le **valoriser**
- **Potentiel foncier** sur le territoire
- Un important **bassin de consommation** et des liens producteurs-consommateurs déjà existants
- **Des partenaires** scientifiques et associatifs

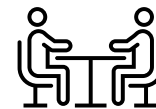
Les freins/risques identifiés sur le territoire

- **Grignotage, spéculation, accessibilité** au foncier
- Difficulté de **reprise et de pérennisation** des exploitations
- **Conflits d'usage** urbain/agricole
- Difficulté des **exploitations horticoles** (valorisation)
- **Documents d'urbanisme** contraignants
- Impacts du **dérèglement climatique**



ENJEUX

- **Dynamiser** la filière
- **Préserver** les **ressources** et les **milieux**
- **Une concertation** attendue par les acteurs du terrain et en premier lieu par les agriculteurs



PARTENAIRES

Exploitants agricoles, Pôle Abiosol (associations), SAFER (DIA), Ile-de-France Nature (IDFN), Métropole du grand Paris (MGP), EPT (PAT)...

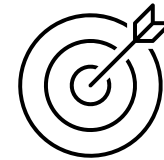
La forêt et la nature

Les atouts du Val-de-Marne

- **Richesse écologique**
- **Des outils de protections** sur le territoire
- **Charte forestière de territoire** (Arc Boisé)
- **Des partenaires** scientifiques et associatifs
- Un **réseau hydrographique et humide** important

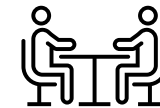
Les freins/risques identifiés sur le territoire

- **Patrimoine fragmenté** par des infrastructures routières
- **Conflit d'usage** et sur fréquentation
- Une **ressource en Eau et des milieux aquatiques vulnérables** à la fois sur le volet **quantitatif** (niveau de nappe en baisse) et **qualitatif** (pollution nitrate, produits phytosanitaires)
- Peu/voire pas d'éléments de connaissance sur la **trame des milieux ouverts/agricoles**
- Impact du **dérèglement climatique**



ENJEUX

- **Renforcer la protection des espaces mités**, de faibles superficies, derniers ilots de fraîcheur de la matrice urbaine
- **Renforcer les trames** et certaines continuités écologiques
- **Sensibiliser** davantage sur le rôle de ces espaces



PARTENAIRES

ONF, Ile-de-France Nature (IDFN)
+ tous les partenaires de la charte
de l'Arc Boisé



Le département du Val-de-Marne, un acteur engagé dans la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Plusieurs dispositifs visant à la préservation du territoire et à la qualité du cadre de vie

- Stratégie Nature en Val-de-Marne
- Plan 50 000 arbres
- Réseau de parcs, Espaces Naturels Sensibles (ENS) et coulées vertes répartis sur l'ensemble du territoire val-de-marnais
- 22 ENS
- Charte forestière de l'Arc Boisé depuis 2004
- Soutien en faveur de l'agriculture péri-urbaine

Renforcer la lutte face à l'intensification de la pression urbaine

- Etude de l'opportunité de mettre en place un PPAEN

Contexte de mise en œuvre du PPAEN

- **Septembre 2020**, le Département émet un avis favorable au projet de PPAEN (sur proposition des services techniques).
- Diagnostic présenté aux élus départementaux en **juillet 2022**
- Elaboration du périmètre de **septembre 2022 à mars 2024**
- Elaboration du programme d'actions de **septembre 2023 à fin 2025, adoption en Conseil départemental le 7 avril 2026**

Qu'est-ce qu'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PPAEN) ?

PPAEN

*Issu de la loi du 23
février 2005*

Un outil de
protection du
foncier

Un
programme
d'actions

**Compétence
départementale**
(étendue aux EPT
depuis 2014)

=

**La Métropole du
Grand Paris est
également compétente**

Un périmètre qui :

- S'applique uniquement aux parcelles en **zone A et N** des PLU
- **Protège durablement** les espaces naturels et agricoles

↘ Nécessite une concertation rapprochée et une vision claire des futurs aménagements du territoire.

Un programme d'actions qui :

- Est **co-construit** avec les élus et collectivités, les professionnels, les associations...
- **Favorise** au sein du périmètre d'intervention :
 - l'exploitation agricole
 - la gestion forestière
 - la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages

02

PPAEN : Le périmètre



ENS des Bordes à Chennevières-sur-Marne

© Eric Legrand-CD94

Une démarche multi acteurs



Compétence partagée avec la Métropole du Grand Paris / **Compatibilité** avec le SDRIF-E/SCoT

Accord des Communes et EPT indispensables

Avis des Personnes Publiques Associées : Chambre d'Agriculture, ONF, Métropole du Grand Paris, Ile-de-France Nature



Une démarche qui s'inscrit dans les dynamiques du territoire

SDRIF-Environnemental

Environnement

Sanctuarisation de la ceinture verte dans le Val-de-Marne, y compris des espaces agricoles et pas seulement des espaces boisés : l'Arc-boisé, la forêt Notre Dame et l'ensemble des espaces agricoles attenants, y compris la plaine de Noisieu



- Plan Alimentaire Métropolitain
- Elaboration des PLUI
- Cellule foncière avec la SAFER
- Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)

PPAEN – Le programme d'actions



Maraîcher biologique à Périgny-sur-Yerres © Lisenn Provost-CD94

Les finalités identifiées

- **Agir sur le foncier et les pratiques** afin d'assurer le maintien et le renouvellement de l'agriculture en Val-de-Marne malgré les contraintes inhérentes au contexte péri-urbain et urbain ;
 - **Préserver la multifonctionnalité** des espaces du périmètre, c'est-à-dire leur capacité à répondre à plusieurs enjeux, tels que des enjeux paysagers et sociétaux, économiques et de production alimentaire, sanitaire, de biodiversité... ;
 - **Ancrer et renforcer** les actions du Département en faveur de l'agriculture et du patrimoine naturel et paysager du Département, au même titre que la Charte forestière du massif de l'Arc Boisé, la Stratégie Nature en Val-de-Marne, le Plan 50 000 arbres et la Stratégie Climat du Val-de-Marne.
- Accompagner les professionnels dans leurs pratiques et sensibiliser les publics** aux différents espaces du périmètre.



Massif de l'Arc Boisé

© Eric Legrand-CD94

5 axes d'action, 10 objectifs stratégiques et 32 Objectifs opérationnels

Les axes et les objectifs

Axe 1 : Agir sur le foncier en faveur des sites et des activités

Objectif 1.1 : Protéger les espaces agricoles et naturels de la pression foncière et valoriser les friches

Objectif 1.2 : Simplifier l'accès au foncier agricole et adapter les documents d'urbanisme

Axe 2 : Garantir une gestion exemplaire et veiller au respect des règles et usages des sites

Objectif 2.1 : Garantir la qualité écologique des espaces en favorisant une gestion durable

Objectif 2.2 : Veiller au respect des règles et usages des sites

Axe 3 : Inscrire les actions PPAEN dans la vie sociale et économique du territoire

Objectif 3.1 : Sensibiliser le grand public à la démarche PPAEN et à ses enjeux

Objectif 3.2 : Promouvoir et soutenir les activités du territoire en lien avec les espaces du PPAEN

Axe 4 : Renforcer la qualité écologique et paysagère et l'accessibilité des sites

Objectif 4.1 : Mettre en place des projets ambitieux et transverses à l'échelle du territoire

Objectif 4.2 : Préserver la ressource en eau et assurer la qualité des milieux aquatiques

Axe 5 : Agir en faveur du maintien et du renouveau de l'activité agricole

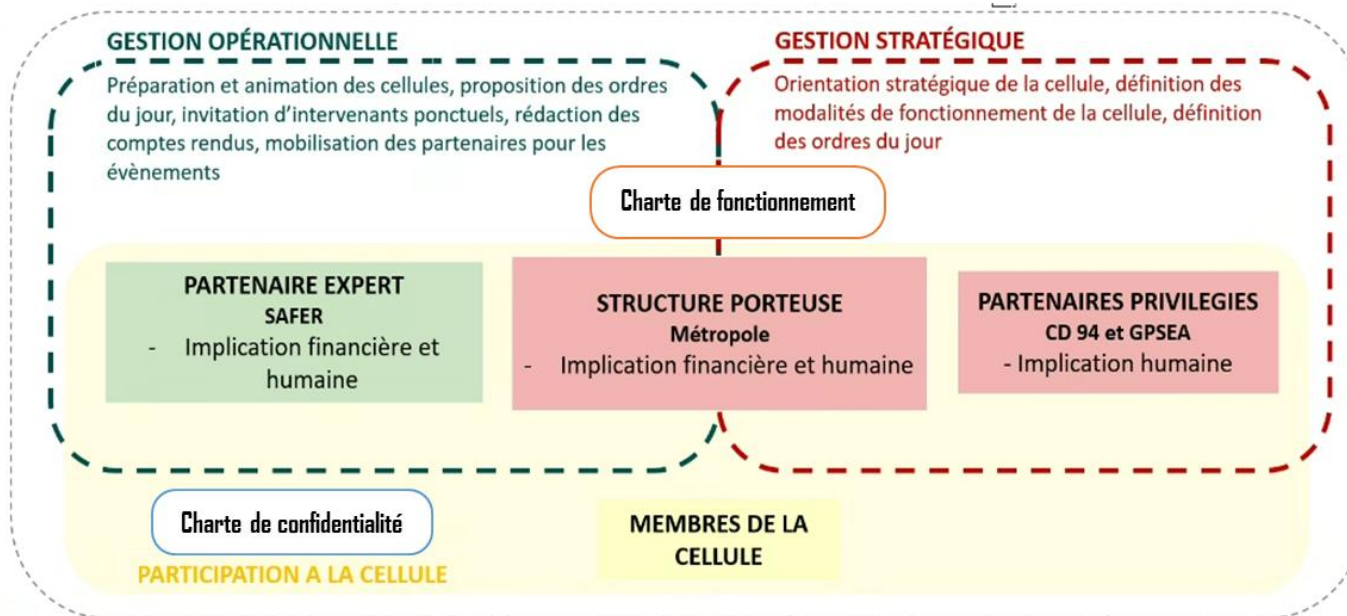
Objectif 5.1 : Soutenir l'activité agricole, sa diversification et sa modernisation

Objectif 5.2 : Agir pour une agriculture plus résiliente et motrice de la transition écologique

Focus sur la cellule d'animation foncière

Mise en place d'une cellule d'animation foncière

- Un espace de concertation entre acteurs publics et agricoles concernés par la gestion du foncier agricole
- Un outil de suivi et de coordination des dynamiques foncières locales
- Un espace de partage d'information sur les ventes, les cessations et les opportunités foncières
- Une animation territoriale autour du maintien et du développement de l'agriculture



Les enjeux et plus-values pour le territoire :

- Préserver les terres agricoles face à la pression urbaine
- Favoriser l'installation et la transmission d'exploitations
- Renforcer la cohérence entre politiques agricoles et d'aménagement
- Maintenir une économie rurale vivante et des paysages durables

Résultats attendus :

- Identification des parcelles à enjeux
- Anticipation des mutations foncières
- Décisions concertées et stratégies partagées

Focus sur une action mise en place en 2026

Réhabilitation d'un bassin de rétention aux Marmousets

- Curage et reprofilage des berges
- Observation d'un retour d'amphibiens, notamment des tritons, suite à cette action de réhabilitation
- Sensibilisation de collégiens



L'équipe départementale qui met en place le programme d'actions :

De gauche à droite :

- Emma Pascal, Chargée de projets agriculture et ESS
- Isabelle Baffou, Chargée de projets Espaces naturels
- Caroline Vickridge, Référente sensibilisation environnementale et Chargée de projets Arc Boisée



MERCI

